

Changements de Régime Matrimonial



Suivent acte reçu par Maître Frédéric LEVEL, Notaire associé de la SARL...

Monsieur Eric Jean LEBLOUX, Directeur Général, et Madame Candida Maria DA SILVA SANTOS...

Monsieur est né à OFFENBOURG (ALLEMAGNE) le 29 mai 1963...

Mariée à la mairie de PALANSEAU (91120) le 9 janvier 1988...

Pour insertion Le notaire.



Suivent acte reçu par Maître Hervé COBIC, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Hervé COBIC, Olivier SAVARY, Delphine WILACHE, Vincent TREHOU, Delphine RICO-VAILLE et Guillaume HERMES»...

Monsieur est né à ARPAJON (91290) le 2 octobre 1962. Madame est née à HOUILLES (78800) le 19 juin 1974.

Mariée à la mairie de LEVILLÉ-SUR-ORGE (91310) le 22 juin 2024...

Les oppositions des créanciers à ce changement de régime matrimonial...

En raison du jeudi 26 décembre 2024 et du jeudi 2 janvier 2025 Le dernier délai pour passer vos ANNONCES LEGALES est fixé au Lundi 23 et 30 décembre à 12h pour la parution du 26 décembre 2024 et jeudi 2 janvier 2025 Tél. : 01.69.36.57.10

Avis d'Enquêtes



COMMUNE D'OLLAINVILLE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME N°1

du lundi 16 décembre 2024 à 9h00 au jeudi 16 janvier 2025 à 17h00 inclus

Par arrêté, n° APPURB2024/28 du 05 novembre 2024, le Maire de la commune d'Ollainville a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) n°1.

Cette enquête publique porte sur la modification du PLU n°1 qui a pour objet d'ouvrir à l'urbanisme (PLU) la zone AU du PLU - Rue du Gay Pigeon.

- Les pièces administratives
- Le bilan de la concertation
- L'évaluation environnementale
- Le projet de modification du PLU n°1
- la note de présentation
- les orientations d'aménagement et de programmation
- le règlement écrit
- le plan de zonage
- Les avis formulés par les Personnes Publiques Associées (PPA)
- L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe)
- Des annexes informatives
Le rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies...

La personne responsable de la modification du PLU n°1 est la commune d'Ollainville représentée par son maire dont le siège administratif est situé à la mairie d'Ollainville, 2 Rue de la Mairie, 91340 OLLAINVILLE.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera le projet de modification n°1 du PLU éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné Monsieur Jacques PLACE en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jean-Noël THUILLART en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Ollainville du lundi 16 décembre 2024 à 9h00 au jeudi 16 janvier 2025 de 17h00 à 17h00 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie d'Ollainville, 2 Rue de la Mairie, 91340 OLLAINVILLE les : - lundi 16 décembre 2024 de 9h00 à 12h00 ; - vendredi 03 janvier 2025 de 14h00 à 17h00 ; - mardi 07 janvier 2025 de 17h00 à 20h00 ; - jeudi 16 janvier 2025 de 14h00 à 17h00.

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site https://www.waww.com/registre-numerique/fr/plu-ollainville accessible via le site internet de la Ville www.mairie-ollainville91.fr en mairie de Ollainville aux jours et heures habituels d'ouverture.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions : - sur le registre d'enquête ouvert en Mairie à cet effet ; - soit les adresser, avec la mention «enquête publique relative à la modification du PLU n°1», par courrier postal à la Mairie d'Ollainville à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, 2 Rue de la Mairie, 91340 OLLAINVILLE ou par courrier électronique à plu-ollainville@waww.com ; - soit sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante https://www.waww.com/registre-numerique/fr/plu-ollainville Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

18h à : prefi1.z.naplessis-pate@mail. registre-numerique.fr Les observations et propositions du public transmises par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête. Elles transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé. Toute personne peut, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Préfète de l'Essonne (DCCPAT/ BUIPE - TSA 51101 - 91010 Evry-Courcouronnes Cedex).

PREFECTURE DE L'ESSONNE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PREALABLE A LA CREATION D'UNE ZONE AGRICOLE PROTEGEE (ZAP) AU PLESSIS-PATÉ ENQUETE du 8 janvier (8h30) au 7 février 2025 (18h) soit 31 jours (arrêté n°2024-PRFED/CCPAT/BUPE/327 du 21 novembre 2024)

PROJET : Le projet est présenté par la commune de Plessis-Pâté. Le périmètre de la ZAP est linéaire et couvre une surface totale de 142,5 ha. Les parcelles de la ZAP sont en zone agricole (A) ou naturelle (N) du PLU de la commune.

CONSULTATION DU DOSSIER : le dossier d'enquête comprenant un rapport de présentation, un plan de situation, un plan de délimitation du périmètre de la ZAP les avis des services consultés, le registre d'enquête seront à la disposition du public à la mairie du Plessis-Pâté (siège de l'enquête) pendant toute la durée de l'enquête, aux heures normales d'ouverture du public : - lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h et de 15h à 18h - mercredi : 8h30 à 12h

Un poste informatique dédié sera mis à disposition du public en mairie Il pourra également être consulté sur le site internet des services de l'Etat en Essonne : www.essonne.gouv.fr/publicites/Aménagement-et-urbanisme/urbanisme

PENNAANCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR (M. Bernard ALEXANDRE, ingénieur en retraite) - mercredi 6 janvier 2025 : 8h30 à 11h30 - lundi 20 janvier 2025 : 9h à 12h - vendredi 30 janvier 2025 : 9h à 12h DEMANDE D'INFORMATIONS SUR LE PROJET : Mairie de Plessis-Pâté - service urbanisme - Place du 8 mai 1945 - 91220 le Plessis-Pâté - tél. 01 60 85 59 00

LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS du public pourront être soit : - consignées sur les registres d'enquête papier, - déposées sur le registre dématérialisé au mercredi 8 janvier (8h30) au vendredi 7 février (18h) accessible via le site internet des services de l'Etat en Essonne mentionné ci-dessus, - reçues, par écrit ou oral, par le commissaire enquêteur lors des permanences, - par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, envoyé à la mairie siège, avant la clôture de l'enquête pour être annexé au registre papier, - transmises par courrier électronique reçu jusqu'au vendredi 7 février, avant

commissaire enquêteur lors des permanences, - par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur envoyé à la mairie siège, avant la clôture de l'enquête pour être annexé au registre papier, - transmises par courrier électronique reçu jusqu'au jeudi 6 février, avant 17h30 à : prefi1-structchampplan@mail. registre-numerique.fr Les observations et propositions du public transmises par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête. Elles transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé. Toute personne peut, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Préfète de l'Essonne (DCCPAT/ BUIPE - TSA 51101 - 91010 Evry-Courcouronnes Cedex).

PREFECTURE DE L'ESSONNE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PREALABLE A LA CREATION D'UN SECTEUR DE RENOUVELLEMENT URBAIN SUR LE SITE DENOMME «LES BALCONS DU ROCHE» EN ZONE C DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB) DE LAERODROME DE PARIS-ORLY SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHAMPLAN ENQUETE du 6 janvier (9h) au 6 février 2025 (17h30) soit 32 jours (arrêté n°2024-PRFED/CCPAT/BUPE/223 du 21 novembre 2024)

PROJET : création au total de 247 logements dont 190 logements étudiants et 57 logements familiaux en zone C du PEB de l'aérodrome de Paris-Orly. L'audiment attendu de la population sera d'environ 342 habitants.

CONSULTATION DU DOSSIER : le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête seront à la disposition du public en Mairie de Champlan (siège de l'enquête), pendant toute la durée de l'enquête, aux heures normales d'ouverture au public : - Lundi : 9h - 12h et 13h30 - 17h - Mardi : 13h30 - 17h30 - Mercredi : 9h - 12h - Jeudi : 13h30 - 17h30 - Vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30 - Samedi : ouvert le 1er samedi du mois de 9h à 12h

Un poste informatique dédié sera mis à disposition du public en mairie Le dossier pourra également être consulté sur le site internet des services de l'Etat en Essonne : www.essonne.gouv.fr/publicites/Aménagement-et-urbanisme/Aménagement-et-urbanisme

PENNAANCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR (M. Alain GARNIER, architecte DPLG en retraite) - mardi 7 janvier 2025 : 13h30 à 16h30 - vendredi 17 janvier 2025 : 9h à 12h - samedi 1er février 2025 : 9h à 12h DEMANDE D'INFORMATIONS SUR LE PROJET : Mairie de Champlan - Place de la mairie (91160) tél. : 01 69 74 86 60 - services aménagement du territoire

LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS du public pourront être soit : - consignées sur le registre d'enquête papier, mis à disposition en mairie, - déposées sur le registre dématérialisé ouvert du lundi 6 janvier (9h) au jeudi 6 février (17h30) accessible via le site internet des services de l'Etat en Essonne mentionné ci-dessus, - reçues, par écrit ou oral, par un



VILLE DE MASSY AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AU DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU PASSAGE DE LA CORNELLE EN VUE D'Y REALISER LE REAMENAGEMENT DU PARKING DES MONEGASQUES ET UN BATIMENT TERTIAIRE

Objet de l'enquête publique : Par arrêté du 13 décembre 2024, le Maire de Massy a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement d'une partie du passage de la Cornelle, en vue d'y réaliser le réaménagement du parking des monégasques et un bâtiment tertiaire.

Déroulement de l'enquête : du mardi 7 janvier 2025 au mercredi 22 janvier 2025 inclus à la Mairie de Massy, 1 avenue du Général de Gaulle, 91300 MASSY.

Monsieur Jean-Pierre REDON figurant sur la liste des Commissaires-enquêteurs du département de l'Essonne a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur pour la conduite de cette enquête. Mise à disposition du dossier et du registre :

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront consultables en Mairie de Massy, à l'accueil de la Mairie, 1 avenue du Général de Gaulle 91300 Massy : - Du lundi au vendredi à partir du mardi 7 janvier inclus de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h20 à l'accueil de la Mairie, 1 avenue du Général de Gaulle 91300 Massy, fermure jeudis matin - le samedi de 8h30 à 12h

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre dématérialisé, permettant de consigner ses observations directement sur Internet, seront aussi disponibles en ligne : - via le site www.ville-massy.fr rubrique Actualités - ou https://www.ville-massy.fr/vivre/urbanisme/ rubrique «Projets et enquêtes publiques»

Les observations pourront également être adressées par courrier, avant la clôture de l'enquête à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire-enquêteur «déclassement d'une partie du passage de la Cornelle», Mairie de Massy, 1 avenue du Général de Gaulle, 91300 MASSY ou par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@maire-massy.fr en précisant dans l'objet du courriel «déclassement d'une partie du passage de la Cornelle»

Le Commissaire-enquêteur assurera des permanences : à l'accueil de la Mairie de Massy, - le mardi 14 janvier 2025 de 9 h à 12 h, - le mercredi 22 janvier 2025 de 14 h à 17 h. Son rapport et ses conclusions pour l'enquête, transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public en Mairie, à la Direction de l'Urbanisme.

Modalités d'approbation du projet de déclasserment : Conformément à l'article L.141-3 du Code de la Voie, le déclasserment d'une partie du passage de la Cornelle, sera soumis à l'approbation du Conseil municipal de Massy après constat de la désaffectation du bien. Personne responsable du projet de déclasserment : La personne responsable du projet de déclasserment, auprès de laquelle peuvent être demandés des informations complémentaires, est Monsieur le Maire de Massy.